



COMMUNIQUÉ
Paris, le 15/11/2024

ZFE EN ÎLE-DE-FRANCE : VALÉRIE PÉCRESSE EXPRIME SON INQUIÉTUDE, « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » RÉAGIT.

Dès le 1er janvier 2025, une nouvelle étape de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) du Grand Paris et de la ville de Lyon va être appliquée. À cette date, les véhicules portant la vignette Crit'Air 3 ne pourront plus circuler de 8 h à 20 h, du lundi au vendredi. Une contrainte de plus pour les automobilistes que dénoncent la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie PÉCRESSE et l'association « 40 millions d'automobilistes ».

« La région attire votre attention sur la nécessité impérieuse de ne pas rendre la vie impossible à des parties entières de la population en entravant trop brutalement leur faculté d'aller et venir », écrit-elle à la Métropole du Grand Paris.

En ce qui concerne la région parisienne, selon une récente étude de l'Atelier parisien d'Urbanisme, 15 200 véhicules d'artisans, 49 000 véhicules utilitaires et 422 000 véhicules particuliers seraient touchés par la troisième étape de la ZFE.

« Cette mesure est une catastrophe pour beaucoup de petites entreprises qui n'ont qu'un seul véhicule, le plus souvent ancien, ainsi que pour les salariés qui doivent utiliser leur voiture pour se rendre au travail et les familles qui n'ont pas les moyens de racheter un véhicule neuf. Les Zones à Faibles Émissions sont une bombe à retardement sociale », alerte Philippe Nozière, Président de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Il est déjà prévu que plusieurs catégories de professionnels bénéficient d'une dérogation, généralement dans la limite de trois ans, pour les véhicules dont l'utilisation est liée à certaines activités ou certains événements. Par ailleurs, il existe aussi un « Pass ZFE » autorisant les véhicules concernés par les restrictions à circuler et stationner pendant 24h dans la ZFE de Lyon jusqu'à 52 fois dans l'année et jusqu'à 12 fois par an pour la Métropole du Grand Paris.

« Le problème est que nous ne sommes pas sur l'interdiction de vieux véhicules, mais sur l'interdiction de véhicules d'âge moyen. L'âge du parc français est en moyenne de 13 ans et l'interdiction intervient sur des véhicules âgés de 13 ans en moyenne, eux aussi. Il est important de réagir, et vite ! », souligne Pierre Chasseray, Délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com